



Probleme de cheque fait a une grande surface

Par **caroline**, le **05/02/2010** à **11:11**

Bonjour, je suis allée faire des courses pour 14,77 euros dans un intermarché. J'ai payé par chèque. Intermarché me rappelle et me dit que je n'est pas signé le chèque chose possible je leur propose de me retourner le chèque afin de résoudre le problème mais en vain (je ne peux pas me déplacer avant trois ou quatre mois chez eux). Aujourd'hui il me demande par huissier la somme majorée ce qui me donne 46,34 en tout que puis-je faire

Par **Tisuisse**, le **05/02/2010** à **12:09**

Bonjour, La réaction du magasin est logique : le chèque, n'étant pas signé, a été rejeté par la banque, donc vous n'avez pas payé vos articles achetés, donc vous avez une dette vis-à-vis de ce magasin. C'est en toute logique que, malgré leurs relances restées infructueuses, ils ont transmis le dossier à un huissier.

Par **Patricia**, le **05/02/2010** à **22:39**

Bonsoir, Vous ne pouvez malheureusement rien faire d'autre que de payer. Pour simplifier et résoudre ce problème en temps et en heure, si le magasin n'a pas voulu vous renvoyer votre chèque, il fallait lui proposer de lui en envoyer un (en y joignant une lettre explicative). Et vous, aller à votre banque pour faire opposition sur ce premier chèque. Sinon, (si il vous était possible), de confier ce règlement à l'une de vos connaissances pour qu'elle aille régulariser à votre place.